

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.105

L'An deux Mille Sept, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2007

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 juillet 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme DAVID représentée par M. CAU
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION GENERALE D’OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L’ASSOCIATION « GROUPEMENT D’INTERET COMMERCIAL &
COMMUNAL / G.I.C.C. » - AVENANT N° 1**

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à intervenir à la convention d'objectifs conclue entre l'association « Groupement d'intérêt Commercial & Communal / G.I.C.C ». et la Ville de Royan, augmentant le concours financier de la Collectivité de 32.400 euros (trente deux mille quatre cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 1
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « Groupement d'intérêt Commercial & Communal / G.I.C.C ». et la Ville,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT



AVENANT N ° 1
A LA CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE
ET LE GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL
(G. I. C. C.)

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juillet 2007, rendue exécutoire le 2 Août 2007,
D'UNE PART,

ET,

Le Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G. I. C. C.), association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 24 Août 1998, sous le numéro 2/04439, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,
Ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement des animations estivales, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire au Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.).

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

La ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de **32.400 euros (trente deux mille quatre cent euros)** au profit du Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC).

La somme sera versée à la signature de la présente.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 6 Août 2007

*Pour l'Association,
Le Président,*

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT